

# Les partis politiques et les élections

## ● La droite et la gauche

La notion de partis politiques est née en France à l'époque de la Révolution. Cela ne doit pas surprendre, car c'est l'époque où les citoyens ont commencé à participer au gouvernement du pays, dans le cadre de l'Assemblée nationale. A cette époque-là, les conservateurs (c'est-à-dire les monarchistes, ceux qui voulaient une monarchie constitutionnelle) étaient assis à droite dans l'hémicycle de l'Assemblée. Par contre, les réformateurs (c'est-à-dire les révolutionnaires les plus radicaux, ceux qui voulaient une république) étaient assis à gauche. Depuis cette époque (et non seulement en France mais dans le monde entier), les termes «droite» et «gauche» signifient respectivement une tendance conservatrice et une tendance réformatrice et progressiste. Ces deux tendances dominent la scène politique contemporaine en France.

On a tendance à baser l'opposition droite-gauche sur le statut socio-économique des électeurs: la droite attire les dominants et ceux qui s'identifient aux économiquement forts, tandis que la gauche attire les dominés et ceux qui s'identifient aux économiquement faibles (les riches contre les moins riches). Mais la réalité est plus complexe que cela, parce qu'il y a plusieurs polarités qui divisent les Français: leur statut socio-économique, il est vrai, mais aussi leur attitude envers le rôle de l'Etat dans la vie économique. Il y a ceux qui préconisent l'intervention de l'Etat dans l'économie pour la régler: ce sont les dirigistes, qui s'alignent parfois à droite et parfois à gauche. Les dirigistes de droite préconisent l'intervention de l'Etat pour favoriser les entreprises et le commerce. Les dirigistes de gauche préconisent un Etat qui protège les petits commerçants et les travailleurs. D'autres réclament une économie libérale, libre de l'intervention de l'Etat. Ce libéralisme (une attitude pro-capitaliste) est normalement une caractéristique du centre-droite mais depuis quelque temps,

il commence à attirer certains politiciens de centre-gauche aussi. L'opposition dominants-dominés ne correspond donc pas à l'opposition dirigistes-libéraux. D'autres polarités concernent l'attitude envers le rôle de l'Eglise, ou bien le rôle de la police dans la société. Ces polarités ne coïncident pas avec les deux premières. L'opposition droite-gauche n'est donc pas si nette qu'on pourrait le croire. La non-coïncidence de ces polarités explique en partie pourquoi il y a plusieurs partis politiques importants en France, et non pas seulement deux comme aux Etats-Unis. En général, la religion ne joue pas de rôle important dans la politique en France.

En termes généraux, la droite est conservatrice et favorise le maintien du statu quo. Elle prend souvent position pour l'Eglise, mais elle est essentiellement laïque. La droite symbolise la hiérarchie sociale, et elle fait appel aux classes sociales supérieures. Elle symbolise les valeurs de la vieille France, de la famille et des traditions. La gauche, en revanche, représente les réformateurs, ceux qui préconisent le changement de la structure sociale. La gauche symbolise la laïcité, c'est-à-dire la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle préconise les droits de tous, y compris ceux des minorités et des femmes. Elle favorise une meilleure répartition des revenus dans toutes les classes sociales.



Les emblèmes des grands partis politiques (Source: [http://www.vie-publique.fr/sites\\_references/sitereference\\_politiques.htm](http://www.vie-publique.fr/sites_references/sitereference_politiques.htm))

## ● Les partis politiques

A droite il y a actuellement trois partis importants. Deux de ceux-ci—l'UMP et l'UDF—s'unissent souvent contre la gauche, mais leurs programmes et leurs bases électorales sont très éloignés de ceux du troisième parti de droite, le FN.

1. **L'Union pour un mouvement populaire (UMP)** est le parti de Jacques Chirac et l'héritier du groupe gaulliste, ceux qui avaient soutenu le programme du président Charles de Gaulle. Ce parti a changé de noms plusieurs fois depuis la présidence de De Gaulle. A partir de 1976 et jusqu'en 2002, il s'appelait le Rassemblement pour la République, ou RPR. En 2002, le RPR s'est fusionné avec d'autres partis de droite pour créer l'Union pour la majorité présidentielle (UMP). Après la réélection de Chirac, l'UMP a été rebaptisée Union pour un mouvement populaire. Ce parti, le plus grand à droite, est laïque et nationaliste. Défenseur de la famille traditionnelle, il est conservateur et partisan d'un Etat fort pour faire respecter la loi et l'ordre. Dans les affaires économiques, l'UMP est en général un parti caractérisé par un libéralisme conservateur, mais aussi un parti dirigiste dans la mesure où il prône l'intervention de l'Etat pour aider les entreprises. En même temps, il se prononce ouvertement en faveur de l'économie de marché.
2. **L'Union pour la démocratie française (UDF)** a été créée en 1976 par la fusion de plusieurs partis de centre-droite et de centre-gauche. C'est le parti qui soutenait le président Valéry Giscard d'Estaing. Depuis la défaite de Giscard en 1981, l'UDF lutte pour réconcilier ses deux courants idéologiques assez divergents. Le courant libéral (conservateur) s'oppose à la gauche et prône un système économique libéral et anti-interventionniste (contre une trop grande intervention de l'Etat). Le courant social-démocrate est plus modéré vis-à-vis de la gauche, et il préconise des réformes sociales. L'UDF fait souvent cause commune avec l'UMP, mais il lui arrive aussi de former des coalitions avec la gauche. Moins nationaliste que l'UMP, l'UDF est pour la coopération européenne et atlantiste (avec l'OTAN).
3. **Le Front National (FN)** a été créé en 1972 par Jean-Marie Le Pen, mais son émergence sur la scène politique date de son succès électoral dans les élections européennes de 1984. C'est un parti d'extrême-droite qui est réactionnaire et xénophobe et qui déplore la décadence des mœurs. Le programme de ce parti est de renvoyer les immigrés chez eux et de rendre «la France aux Français». Il s'oppose au droit à l'avortement, et il préconise le rétablissement de la peine de mort. Comme le Parti Communiste à gauche, le FN fait surtout appel à la classe ouvrière. Il proclame que l'identité nationale française est menacée: à cause des immigrés surtout, mais aussi à cause des instances de coopération internationale telles que l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. Les grands partis de droite refusent de former une coalition avec le FN.

A gauche il y a deux partis principaux, les communistes et les socialistes. Les divergences entre ceux-ci sont profondes en ce qui concerne leur programme

aussi bien que leur base électorale. On pourrait y ajouter un troisième parti, celui des Verts.

1. **Le Parti Socialiste (PS)** est le grand parti de gauche. Avec une base très large et très diversifiée, le Parti Socialiste fait appel aux gens de toutes les classes sociales. A la base, la philosophie socialiste préconise une répartition égalitaire des richesses pour réduire les inégalités sociales. Depuis son arrivée au pouvoir en 1981, le PS a évolué vers une politique sociale-démocrate, vers un programme en faveur de la justice sociale et de l'amélioration des conditions de travail. Le PS refuse l'idéologie communiste. Il respecte la propriété privée, mais il favorise la puissance de l'Etat et l'intervention de celui-ci dans certains secteurs de la vie sociale et économique de la France.
2. **Le Parti Communiste (PC)** est basé sur l'idéologie marxiste de la lutte des classes. Les communistes étaient très populaires après la guerre de 1940 et recevaient régulièrement 20% des voix exprimées dans les élections. Cette popularité était due d'abord à leur participation dans la Résistance contre les Nazis (le communisme représentait l'antithèse de l'extrême-droite nazie) et ensuite à leur idéologie (le PC défendait la classe ouvrière, qui constituait une grande partie de la population active). Le PC a toujours favorisé la nationalisation des entreprises et une économie contrôlée par l'Etat, mais de nos jours il préconise une lutte électorale qui privilégie les réformes dans une société capitaliste. La popularité du PC ne cesse d'être en déclin depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. La diminution de la classe ouvrière est sûrement un facteur important dans la baisse de popularité du parti. A cela, il faut ajouter que la classe ouvrière comprend aujourd'hui de plus en plus de travailleurs étrangers qui n'ont pas le droit de vote. En plus, le conflit idéologique gauche-droite, basé sur la division des classes sociales, ne mobilise plus la classe moyenne qui s'est développée au cours des années 1970 et 1980.
3. **Les Verts.** La création des Verts en 1984 reflète à la fois une préoccupation croissante envers l'environnement et un désenchantement populaire vis-à-vis des vieux partis politiques et leurs idéologies. Les Verts s'opposent souvent aux projets de l'Etat, au nom de l'environnement. Ils affirment que le Gouvernement donne trop souvent la priorité à la croissance industrielle et économique, aux dépens de l'écologie. Le président Mitterrand a toujours essayé de s'attirer l'électorat écologiste. Malgré leur refus initial de s'aligner avec la droite ou la gauche, la plupart des Verts ont tendance à se rallier à la gauche au second tour des élections. Cette orientation vers la gauche ne les a pourtant pas empêchés de critiquer la politique des ministres de l'Environnement quand la gauche est au pouvoir. Dans les élections législatives de 1997, sept députés du parti Vert ont été élus (la première représentation de ce parti dans l'Assemblée nationale). Pour cette raison, Dominique Voynet, qui était à la tête des Verts, a été nommée ministre de l'Environnement dans le gouvernement Jospin. C'était la première personne de son parti à avoir un poste important dans le Gouvernement. Depuis la décentralisation administrative, les Verts ont la possibilité d'influencer les

conseils municipaux et généraux, c'est-à-dire la politique locale. Regroupés dans le contexte européen avec d'autres partis écologistes, comme les Grünen en Allemagne, les Verts constituent une force politique relativement importante. Dans les élections présidentielles de 2002, le candidat des Verts a reçu plus de cinq pour cent des voix, devant le candidat du Parti Communiste.

On pourrait schématiser les six grands partis comme suit:

FN extrême-droite catholique, conservateur, nationaliste, anti-européen  
 UMP droite laïque, libéral/dirigiste, conservateur, nationaliste  
 UDF centre-droite laïque, libéral, réformateur, pro-européen et atlantiste  
 Verts tendance gauche, dirigiste, réformateur, écologiste, pro-européen  
 PS gauche laïque, dirigiste, réformateur, social-démocrate, pro-européen  
 PC gauche laïque, dirigiste, réformateur, marxiste, anti-européen

La scène politique française a bien changé au cours des années 1980. Le communisme a cessé d'être une force importante. L'extrême-droite est apparue et l'idéologie xénophobe de celle-ci fait appel aux couches sociales les moins favorisées. Le parti des Verts est apparu et ses préoccupations écologiques ont attiré des voix de droite et de gauche. Le Parti Socialiste a changé de nature depuis son arrivée au pouvoir en 1981. Il a évolué vers le centre, vers la social-démocratie et il a bénéficié de tous les changements dans la société française. La France est, semble-t-il, de plus en plus dominée par les classes moyennes sans



Les Français participent directement à plusieurs sortes d'élections.

attachement idéologique. Les Français—et surtout les jeunes—ne croient plus tellement au conflit entre la droite et la gauche.

## ● Les élections en France

Comme la France est une république démocratique, les élections y jouent un rôle très important. La Constitution de 1848 a accordé le droit de vote aux hommes, de toutes les conditions sociales, âgés de 21 ans au moins. Un siècle plus tard, en 1946, la Constitution de la IV<sup>e</sup> République a accordé le droit de vote aux femmes et aux hommes âgés d'au moins 21 ans. En 1974, le droit de vote a été accordé à tous ceux qui avaient au moins 18 ans.

Quelles sont les conditions requises pour pouvoir voter? (1) Il faut être citoyen français. (2) Il faut avoir 18 ans. (3) Il faut être inscrit sur la liste électorale et avoir une carte d'électeur afin de prouver qu'on est domicilié dans la commune. Les Français résidant à l'étranger peuvent également voter, soit par correspondance, soit à l'ambassade ou aux consulats de France. Les élections ont toujours lieu le dimanche, jour où la plupart des gens ne travaillent pas.

REMARQUE IMPORTANTE  
 Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

|               |               |
|---------------|---------------|
| SCRUTIN N° 1  | SCRUTIN N° 2  |
| SCRUTIN N° 3  | SCRUTIN N° 4  |
| SCRUTIN N° 5  | SCRUTIN N° 6  |
| SCRUTIN N° 7  | SCRUTIN N° 8  |
| SCRUTIN N° 9  | SCRUTIN N° 10 |
| SCRUTIN N° 11 | SCRUTIN N° 12 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté - Égalité - Fraternité

CARTE  
**ÉLECTORALE**

« Voter est un droit,  
 c'est aussi  
 un devoir civique »

La présente carte :  
 - remplace la carte précédemment délivrée qui devra être détruite;  
 - devra être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

### Carte électorale

Les électeurs français participent directement à cinq sortes d'élections nationales, sans compter les élections européennes:

1. **Les présidentielles** Depuis 2002, elles ont lieu tous les cinq ans *au moins*. Il arrive parfois que le Président ne termine pas son mandat (De Gaulle

a démissionné en 1969, Pompidou est mort en 1974). Dans ce cas, il y a une nouvelle élection sous peu de temps. Voilà donc une différence entre le système français et le système américain: aux Etats-Unis, les élections présidentielles ont lieu plus régulièrement, tous les quatre ans. Si le Président ne peut pas terminer son mandat, le Vice-Président devient Président jusqu'aux élections suivantes. En France, il n'y a pas de Vice-Président. C'est le président du Sénat qui gouverne pendant la période, toujours brève, entre un mandat présidentiel et le suivant.

2. **Les législatives** Elles ont lieu tous les cinq ans, ou plus souvent si le Président de la République dissout l'Assemblée nationale. Chaque électeur français vote pour un député de la circonscription dans laquelle il habite.
3. **Les cantonales** Elles ont lieu régulièrement tous les trois ans. Elles servent à élire le Conseil général de chaque département, et chaque canton élit un conseiller général à cette assemblée. Les conseillers généraux sont élus par moitié, tous les trois ans. Avant de passer à la quatrième sorte d'élections, il faut expliquer comment les trois précédentes diffèrent des autres. Dans les élections présidentielles, législatives et cantonales, le mode de scrutin est uninominal et majoritaire. Uninominal, cela signifie qu'on vote pour un nom, une personne: un président, un député ou un conseiller général. Majoritaire, cela veut dire que pour gagner il faut obtenir une majorité absolue des suffrages exprimés (50% plus une voix).
4. **Les municipales** Elles ont lieu régulièrement, tous les six ans, et elles servent à élire les conseils municipaux pour toutes les communes de France. Les conseillers municipaux sont élus en bloc, tous en même temps. A la différence des élections déjà mentionnées, celles-ci ont un mode de scrutin par liste: c'est-à-dire qu'on ne vote pas pour une personne mais pour toute une liste de conseillers. Dans les petites communes (celles qui ont moins de 3 500 habitants), le scrutin de liste est majoritaire, c'est-à-dire que la liste qui obtient une majorité des voix exprimées est élue. Dans les grandes communes, le scrutin de liste est à représentation proportionnelle, c'est-à-dire que les sièges du conseil municipal sont répartis proportionnellement aux résultats obtenus pour chaque liste. De cette manière, le Conseil municipal d'une petite commune se compose de membres qui sont de la même tendance politique, ce qui n'est pas le cas pour les grandes communes.
5. **Les régionales** Depuis 1986, les membres du Conseil régional sont élus au suffrage universel direct par les habitants de la Région. Les conseillers régionaux sont aussi élus par scrutin de liste, à représentation proportionnelle, pour six ans.
6. **Les européennes** Depuis 1979, les électeurs français, ainsi que tous les autres électeurs de l'Union européenne, choisissent les députés européens (les membres du Parlement européen, dont le siège est à Strasbourg). Ces élections ont lieu tous les cinq ans (voir le chapitre 5).

On peut représenter schématiquement les modes de scrutin comme suit:

| Elections          | Mode de scrutin         | Fréquence           |
|--------------------|-------------------------|---------------------|
| présidentielles    | uninominal, majoritaire | 5 ans (normalement) |
| législatives       | uninominal, majoritaire | 5 ans (normalement) |
| cantonales         | uninominal, majoritaire | 3 ans               |
| municipales        |                         |                     |
| (petites communes) | liste, majoritaire      | 6 ans               |
| (grandes communes) | liste, proportionnelle  | 6 ans               |
| régionales         | liste, proportionnelle  | 6 ans               |
| européennes        | liste, proportionnelle  | 5 ans               |

Le mode de scrutin utilisé aux Etats-Unis est uninominal et majoritaire à un tour. Celui-ci établit une majorité claire, mais il favorise la bipolarisation. Il prive les partis minoritaires de toute représentation. En France, les grands partis préfèrent le mode de scrutin majoritaire, pour des raisons évidentes; la représentation proportionnelle est dans l'intérêt des partis minoritaires.

Finalement, il faut mentionner un autre phénomène électoral qui est une caractéristique particulière de la Ve République: le référendum populaire. La Constitution de 1958 accorde au Président de la République le droit de recourir à un référendum, c'est-à-dire de demander aux électeurs français de se prononcer directement sur une question importante. Le président Charles de Gaulle, par exemple, a eu recours à cette procédure pour changer le mode d'élection du Président de la République et pour trancher la question de l'indépendance de l'Algérie dans les années 1960. En 2002, le président Jacques Chirac a demandé aux électeurs français de se prononcer en faveur du quinquennat présidentiel.

Puisque la France a un système multipartisan et non pas bipartisan comme aux Etats-Unis, il est très difficile pour un candidat d'obtenir une majorité absolue au premier tour. Voilà pourquoi il y a presque toujours un second tour. Le premier tour élimine tous les candidats sauf les deux qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Ces deux candidats se présentent au second tour et l'un des deux obtiendra forcément une majorité des voix. A titre d'exemple, nous pouvons regarder les résultats des élections présidentielles de 2002.

Le premier tour a eu lieu le 21 avril, et seize candidats se sont présentés. Le tableau à la page 124 indique les dix candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Evidemment, aucun candidat n'a obtenu une majorité, alors les deux qui ont reçu le plus grand nombre de voix (Chirac et Le Pen) se sont présentés au second tour, quinze jours plus tard (le 5 mai). Cette fois-ci, Chirac a obtenu 82,2% des suffrages exprimés et Le Pen 17,8%, ainsi Chirac a été élu.

Le premier tour remplit la même fonction que les élections «primaires» aux Etats-Unis, dans la mesure où il élimine tous les candidats sauf les deux plus importants, qui sont normalement d'opposition droite-gauche. Le scrutin majoritaire favorise la dualité droite-gauche, parce que le premier tour élimine en général les candidats des partis minoritaires, qui sont donc amenés à se rallier aux deux candidats majoritaires au second tour.

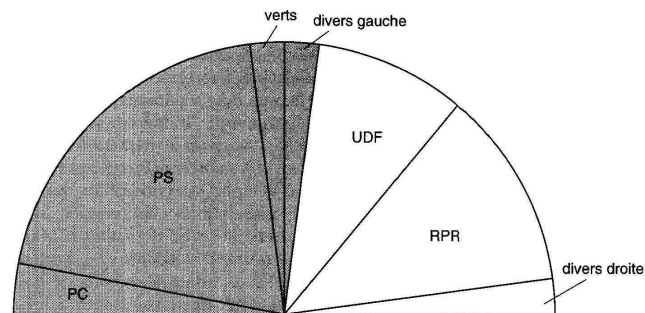
**TABLEAU I: Résultats des élections présidentielles de 2002, premier tour**

|                         |                  |       |
|-------------------------|------------------|-------|
| Jacques Chirac          | (UMP)            | 19,9% |
| Jean-Marie Le Pen       | (FN)             | 16,9% |
| Lionel Jospin           | (PS)             | 16,2% |
| François Bayrou         | (UDF)            | 6,8%  |
| Arlette Laguiller       | (extrême-gauche) | 5,8%  |
| Jean-Pierre Chevènement | (gauche)         | 5,3%  |
| Noël Mamère             | (Verts)          | 5,3%  |
| Olivier Besancenot      | (gauche)         | 4,3%  |
| Jean Saint-Josse        | (droite)         | 4,2%  |
| Alain Madelin           | (centre)         | 3,9%  |
| Robert Hue              | (PC)             | 3,4%  |

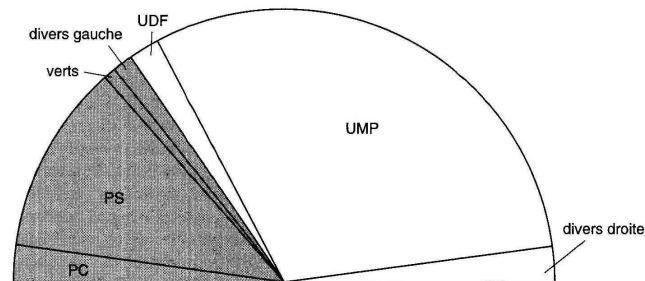
Si l'on compare les élections présidentielles en France et aux Etats-Unis, on voit plusieurs grandes différences, en ce qui concerne (1) la durée de la campagne, (2) le coût, (3) la participation de l'électorat et (4) la méthode utilisée.

1. En France, la campagne électorale commence officiellement quinze jours avant le premier tour, tandis qu'aux Etats-Unis, avec le système d'élections «primaires», la campagne dure bien plus longtemps. Les sondages d'opinion en France sont interdits 48 heures avant le scrutin.
2. En France, la campagne électorale coûte bien moins cher. Chaque candidat dispose de deux heures d'émissions à la télévision publique et deux heures à la radio publique, gratuitement. Ni le Gouvernement ni aucune organisation publique ou privée ne peut utiliser la télé ou la radio en faveur d'un candidat: cela veut dire, pas de publicité politique. Evidemment, la presse peut consacrer à la campagne toute la place qu'elle veut, mais les candidats n'ont pas besoin d'énormes sommes d'argent pour acheter de la publicité.
3. Le fait que les Français se passionnent pour la politique se révèle dans leur participation aux élections: 70% de l'électorat français a participé aux élections présidentielles de 2002, tandis qu'aux Etats-Unis la participation habituelle aux élections présidentielles est de 50% à 60%. Dans les élections législatives, le taux d'abstention est de 20% en moyenne, c'est-à-dire, un électeur sur cinq ne vote pas. Comme aux Etats-Unis, l'abstentionnisme est plus élevé dans les élections locales.
4. Enfin, il convient de noter encore une fois que les Français élisent leur président directement, tandis qu'aux Etats-Unis il y a un collège électoral à cet effet.

**Répartition des sièges par parti politique  
Elections législatives 1997**



**Elections législatives 2002**



*La composition de l'Assemblée nationale en 1997 et en 2000*



